



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 12 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 1 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 13	L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 02 juillet 2021.
---	---

PRESENT(E)S (12) :

GISELE BERNARD
DENIS CHARBONNIER
FABIENNE CHAUTY
ISABELLE DAURES
CELINE DOUARIN
GAETAN DUBIEN
ALAIN FAUGERAS
SEBASTIEN GRAVIER
STEPHANE HOUSSIER
ROMAIN LEGRAND
NICOLAS MIALON
KARINA MONNET
DAMIEN ROSSEEL

ABSENTE REPRESENTE(E)S (1) :

JEAN PAUL VIVIER (PROCURATION SEBASTIEN GRAVIER)

NON REPRESENTE(E)S (2) :

MARIE ANGE MERCIER
NICOLAS MIALON

Secrétaire de séance : Gisèle BERNARD

1 – I N F O S

Rapporteur : Sébastien GRAVIER - TRAVAUX

- Place du coude - GLENAT
Les travaux ont commencés (décaissement – branchement – remblai)
- Rue du Cours
Décaissement – branchements EP – pose des pavés en cours

Rapporteur : Karina MONNET – Romain LEGRAND – Petites Cités de Caractère

La commission pour le renouvellement de l'homologation Petites Cités de Caractère s'est réunie le 25 juin.

Rapporteur : Isabelle DAURES – C.M.J

Le 19 juin le Conseil Municipal des Jeunes avait organisé un jeu de pistes . 25 enfants ont participé . D'autres projets sont prévus pour la rentrée.

2 – PLAN DE RELANCE DU DEPARTEMENT

Rapporteur : téphane HOUSSIER

Dans le cadre du plan de relance, le Département propose aux communes un 2e projet FIC 2021.

M. le maire propose d'inscrire les travaux du 3, grande rue. La subvention demandée est de 20% de 92.718 €uros soit 18.543,60 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – COUT SCOLARITE

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Pour l'année scolaire 2020-2021 le coût de la scolarité s'élève à :

- 229,26 €uros pour les élèves des classes élémentaires
- 809,92 €uros pour les élèves des classes maternelles.

La participation de la commune a l'école STE HELENE s'élève à 15.114,18 €uros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – COUTS CANTINE

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Une convention annuelle de service a été signée avec le prestataire LE GOURMET FIOLENT pour l'année scolaire 2021-2022 fixant les modalités de son intervention ainsi que le prix du repas. Le prix du repas sera facturé 3,68 €uros pour les enfants et 4,81 €uros pour les adultes.

Le coût de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022 sera de 1,75 €uros pas repas.

Les repas seront facturés :

- 3,68 €uros pour les enfants d'Artonne et de Saint Myon (convention)
- 5,43 €uros pour les enfants des communes extérieures (prix du repas plus coût de fonctionnement)
- 1,75 € pour les enfants des communes extérieures qui déjeunent à la cantine municipale mais qui apportent leurs repas (charges générales de fonctionnement de la cantine).
- 6,56 €uros pour les adultes.

T

5 – CONTRATS

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les personnes nécessaires au service scolaire (ATSEM) et périscolaire (cantine, garderie...) ainsi que le personnel chargé du ménage dans les bâtiments communaux et à la voirie et à signer les contrats de travail correspondants.

